

Histoire des immigrations en Lorraine

Ahmed Boubeker, Piero-Dominique Galloro

Résumé

À travers trois grandes périodes, l'étude réalisée sur la Lorraine retrace, à partir du traité de Francfort, l'histoire migratoire cosmopolite d'une région marquée par un demi-siècle d'annexion par l'Allemagne, et qui verra à partir du milieu de la décennie soixante-dix ses industries sidérurgiques, houillères et textile sinistrées.

Citer ce document / Cite this document :

Boubeker Ahmed, Galloro Piero-Dominique. Histoire des immigrations en Lorraine. In: Hommes et Migrations, n°1273, Mai-juin 2008. Histoires des immigrations. Panorama régional. pp. 74-94;

doi : 10.3406/homig.2008.4733

http://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_num_1273_1_4733

Document généré le 17/01/2018

Histoire des immigrations en Lorraine

Par Ahmed Boubeker,
Professeur de sociologie, Université Paul-Verlaine,
Metz, laboratoire 2L2S-Erase
et Piero-D. Galloro,
Maître de conférences en sociologie, Université Paul-Verlaine,
Metz, laboratoire 2L2S-Erase



Couples polonais, Cité de Mancieulles, 1931
© Musée des mines de fer Neufchef

À travers trois grandes périodes, l'étude réalisée sur la Lorraine retrace, à partir du traité de Francfort, l'histoire migratoire cosmopolite d'une région marquée par un demi-siècle d'annexion par l'Allemagne, et qui verra à partir du milieu de la décennie soixante-dix ses industries sidérurgiques, houillères et textile sinistrées.

L'appel de main-d'œuvre depuis le traité de Francfort

Pour appréhender la complexité des mouvements migratoires en Lorraine, nous avons choisi de faire débiter notre étude au traité de Francfort. Celui-ci conditionne en effet la configuration spatiale et socio-économique de la région, dans la mesure où toute recherche sur le long terme doit jongler avec la double appartenance des localités et des individus à deux systèmes administratifs concomitants : pendant le demi-siècle de la présence allemande en Moselle comme après le retour de la Moselle à la France, lorsque subsisteront les découpages territoriaux et les règles du droit local. Jusqu'en 1918, la frontière établie par les accords de Francfort circonscrit un bassin de travail cohérent sur lequel se déplace une main-d'œuvre en grande partie étrangère, que les politiques locales chercheront à maîtriser avec plus ou moins de succès.

Enfin, l'analyse de la présence des étrangers en Lorraine, de la fin du XIX^e siècle à nos jours, passe par leur territorialisation en fonction des mondes du travail qui les ont attirés ou vu transiter.

Les quatre principales activités de base – houillères, mines de fer, sidérurgie et textile-habillement – canalisent l'appel massif de main-d'œuvre jusque dans les années soixante.

Ces activités employaient – suivant les sources et selon la catégorisation effectuée par les instituts de statistiques ainsi que par les chercheurs – entre 35 %⁽¹⁾ et les deux tiers des salariés de l'industrie de Lorraine. Ces chiffres ne reflètent cependant pas les réalités locales de certaines zones dans lesquelles chacune de ces activités détenait un véritable monopole.

D'autre part, comme le signale Claude Gérard⁽²⁾, l'image familière des chevalets et autres bâtiments industriels ne peut effacer ni le tableau à dominante rurale qui existe en marge des localités à forte concentration ouvrière, ni la présence de mondes – constitués d'activités anciennes spécialisées dans des secteurs comme le verre, le sel ou la chaussure⁽³⁾ – que la recherche a jusqu'ici laissés en marge.

Les logiques de la mobilité qui ont prévalu en Lorraine de la fin du XIX^e siècle aux années soixante avec le *turnover* ouvrier⁽⁴⁾ expliquent que les mondes du travail, que nous séparons ici pour une question de clarté et lorsque les données nous l'ont permis, soient imbriqués les uns dans les autres.

L'ensemble de ces mondes va attirer une main-d'œuvre cosmopolite dès l'extrême fin du XIX^e siècle, suivant des rythmes calqués sur les différentes conjonctures économiques et l'état des politiques internationales, selon trois périodes principales.

Avant la Première Guerre mondiale

Des structures d'appel à la main-d'œuvre étrangère s'organisent

Jusqu'au milieu des années 1890, l'appel en main-d'œuvre étrangère reste limité en Lorraine. L'essentiel des travailleurs qui arrivent dans les trois départements restés français et le *Reichsland Lothringen* provient des territoires jouxtant ces circonscriptions – Belgique, Luxembourg, Sarre ou *Länder* limitrophes et départements français – dans des proportions relativement peu importantes.

Cette situation de viscosité dans les flux d'étrangers est principalement due au contexte économique général de crise qui s'étend jusqu'en 1896, date d'une reprise signalée par l'ensemble des rapports des autorités locales, succédant à la période de marasme qui affecta l'économie de la plupart des pays industrialisés au cours des années 1870 à 1880, et qui culmina en Lorraine vers 1886. Les tableaux statistiques dressés⁽⁵⁾ en Meurthe-et-Moselle indiquaient qu'avant 1896 les Allemands et les Alsaciens-Lorrains représentaient plus de la moitié des ouvriers "étrangers" du département, le reste étant constitué de Belges et de Luxembourgeois⁽⁶⁾. Inversement, en Lorraine annexée, la France figurait parmi les premières nations étrangères avec 34 % de ressortissants⁽⁷⁾.

Dès 1895, le contexte économique s'améliora. L'accession au brevet de déphosphoration des fontes par l'ensemble du monde industriel lorrain stimula le recrutement, tant du côté français qu'allemand. Aux appels en bras de ces nouvelles usines se rajoutèrent ceux des différentes industries minières et autres entreprises que la richesse des gisements de l'Est avait attirées, ceux du textile vosgien et de l'agriculture de l'ensemble de la région. Le peuplement initial et l'apport frontalier, appropriés dans le contexte de stagnation précédent, ne pouvaient plus suffire. Les besoins en hommes changèrent d'échelle.

Une nouvelle phase s'amorça durant laquelle furent mises en place les nouvelles structures d'appel en main-d'œuvre étrangère dans l'ensemble de l'espace lorrain français et allemand. Si les Vosges restent quelque peu en retrait, avec 2,3 % d'étrangers dans la population départementale en 1901, puis 2,7 % en 1911, la Meuse, au début du XX^e siècle, en compte 5 %.

Mais l'essor le plus important de la présence étrangère sera enregistré dans le *Reichsland Lothringen* et le département de Meurthe-et-Moselle. Dans cette dernière circonscription, on passe de 7,5 % d'étrangers recensés en 1901 à 8,6 % en 1906, puis à 12 % en 1911, tandis qu'en Moselle, la part d'étrangers passe de 4,1 %, au début des années 1880 à 8,8 % en 1905. Si en 1900, on dénombre à peu près 38 300 étrangers en Moselle, en 1910, environ 50 000 seront recensés.

La main-d'œuvre italienne devient prédominante

Un double phénomène émerge. Tout d'abord, ces étrangers sont essentiellement rassemblés autour des zones industrielles. Si, avant 1896, les étrangers de Moselle étaient répartis à 43 % dans le *Kreis* de Thionville, 56 % d'entre eux y demeuraient entre 1896 et 1900, atteignant plus de 60 % entre 1906 et 1914. 40 % des étrangers de Meurthe-et-Moselle furent recensés dans l'arrondissement de Briey avant 1896. Ils étaient 75 % à la veille du premier conflit mondial.

Ensuite, le contingent d'Allemands, égal à 18 % entre 1896 et 1900 en Meurthe-et-Moselle, chuta jusqu'en 1913 date à laquelle il restait seulement 5 % de ressortissants allemands⁽⁸⁾. Dans le bassin de Briey, Belges et Luxembourgeois perdirent définitivement leur place entre 1896 et 1900 puis entre 1901 et 1905 puisqu'ils passèrent, d'une période à l'autre, de 52 % à 40 % des étrangers.

Ce détachement progressif mais intense des sources locales de recrutement fut compensé par l'allongement des courants de main-d'œuvre et par la mise en place de nouveaux circuits d'appel vers la main-d'œuvre italienne, qui devint prédominante. En Alsace-Lorraine, les Italiens n'étaient que quelques centaines avant 1875 ; vers 1880, leur nombre était d'environ 2 000 individus.

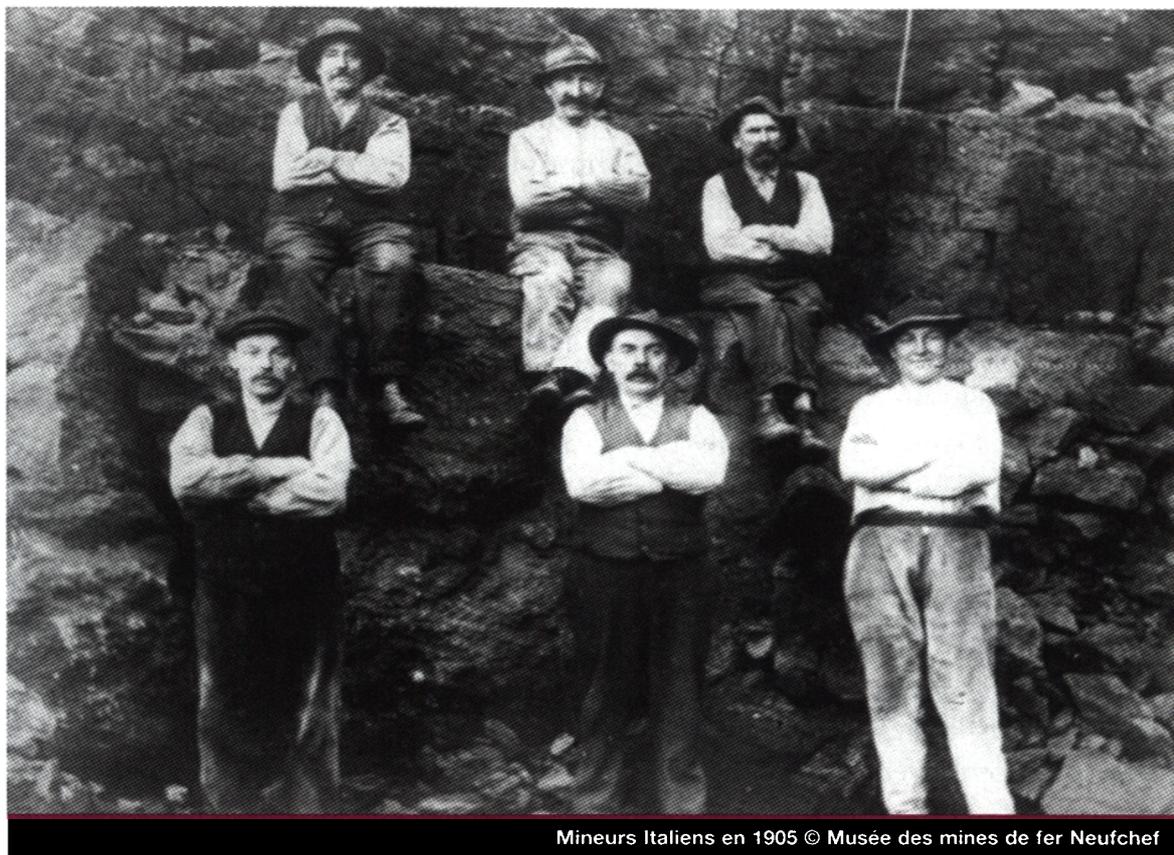
Ce chiffre allait être multiplié par 2,5 en une décennie : en 1890, les Italiens, dans les territoires annexés du Reich, étaient déjà 4 000 ; ils seront environ 21 000 vers 1900.

Ils furent tout d'abord engagés dans le bâtiment et les travaux de terrassement. Les industriels allemands les avaient embauchés pour servir dans leurs équipes lors du percement de tunnels et de lignes de chemin de fer dans la région de Sarreguemines⁽⁹⁾. Les premiers ouvriers italiens embauchés dans le fief des de Wendel venaient des chantiers de construction de la nouvelle gare de Metz et des travaux de la nouvelle enceinte fortifiée allemande⁽¹⁰⁾.

À la fin des années 1880, les industriels français entendirent parler des ouvriers méridionaux occupés sur les chantiers de fortification et dans les constructions de casernement autour de Thionville⁽¹¹⁾ puis en Meurthe-et-Moselle.

Lors de la construction des fortifications autour de Pont-Saint-Vincent, les entreprises qui dirigeaient les travaux émirent le vœu de "*faire appel à des Italiens pour leurs travaux*"⁽¹²⁾, de même que, dans les années 1880, en Meuse, dans la région de Gondrecourt, les chantiers de construction de la ligne Brienne-Sorcy occupaient principalement des Italiens⁽¹³⁾ comme dans les Vosges.

Dans l'arrondissement de Neufchâteau, pour la construction du chemin de fer de l'État entre Neufchâteau et Mercy, sur 650 ouvriers employés, 324 étaient des Italiens⁽¹⁴⁾. Ces Italiens venaient principalement des régions nord du Piémont, de Lombardie et de Vénétie. La répartition des nationalités se modifia jusqu'en 1914 à leur profit sur le territoire lorrain. Leur présence massive provoqua des réactions



violentes et, jusqu'à la Grande Guerre, les relations avec les populations locales furent imprégnées d'italophobie.

En 1900, les étrangers embauchés dans le bassin de Briey étaient surtout recrutés *"par des individus connus"*⁽¹⁵⁾ c'est-à-dire par la mobilisation de réseaux personnels et informels. L'État français n'avait pas encore de rôle bien défini en matière d'immigration, malgré quelques traités en ce sens avec des pays comme l'Italie en avril 1904⁽¹⁶⁾. *"En l'absence d'un service national organisé par le comité des Forges, chaque usine, chaque mine procédait à son recrutement propre"*⁽¹⁷⁾.

En Moselle, grâce à une *"très puissante organisation, la Fédération industrielle allemande, [les Allemands] pouvaient créer des bureaux de recrutement à Chiasso et sur divers points de la frontière d'Alsacienne-Lorraine pour rechercher les émigrés, les accueillir et les canaliser vers leurs centres industriels"*⁽¹⁸⁾.

Ce fut en septembre 1911 seulement que les adhérents du Comité des forges et mines de fer de Meurthe-et-Moselle décidèrent d'organiser un service pour le recrutement en commun de la main-d'œuvre étrangère. Ce service fut placé sous la direction du colonel Couturier de l'usine d'Auboué⁽¹⁹⁾ et des contacts furent pris également avec l'Opera Bonomelli (œuvre chrétienne d'assistance aux immigrants italiens), en Italie⁽²⁰⁾.

La loi de 1889 sur la naturalisation

Toute une série de mesures furent prises avant 1914 pour tenter d'affirmer l'autorité de l'État et canaliser les courants de main-d'œuvre en Moselle et Lorraine françaises. L'action de l'État s'étendit à la mise en place d'un contrôle des flux, tandis que les maîtres de forge tentaient également de maîtriser à leur profit les flux d'ouvriers. L'application de ces politiques provoqua une métamorphose progressive du profil des courants ouvriers en Lorraine avant 1914. Les autorités françaises, confrontées à la montée des courants étrangers, cherchèrent à en assimiler certains éléments. La loi de 1889 sur les naturalisations répondait à plusieurs impératifs⁽²¹⁾ : il fallait d'une part éviter que des groupes étrangers n'échappent à la souveraineté française, d'autre part que la communauté française s'enrichisse de nouveaux éléments facilement contrôlables et "utilisables" économiquement.

Afin d'incorporer au mieux les communautés étrangères présentes sur le sol français, ce fut le régime le plus favorable à l'acquisition de la nationalité qui l'emporta, c'est-à-dire le principe du *jus soli*⁽²²⁾. La plus grande crainte était que, dans certaines régions françaises comme les bassins industriels de l'est du pays, les flots continus de population étrangère constituent de véritables colonies incontrôlables par les autorités locales. Les instigateurs de la loi de 1889 sur la nationalité s'étaient exprimés assez clairement sur le sujet : *"Ce qui importe avant tout, c'est d'attacher définitivement au pays cette immense population flottante qui, dans la France continentale et surtout sur les frontières [...], s'accroît d'année en année et finirait par constituer un véritable péril social"*⁽²³⁾.

L'entre-deux-guerres

Baisse de la population étrangère

Dans les territoires recouverts, les statistiques officielles de mars 1921 révèlent que les trois départements d'Alsace et de Lorraine perdirent 8,77 % de leur population par rapport à décembre 1910⁽²⁴⁾. Le département de la Moselle fut le plus déficitaire, accusant une perte de 66 091 personnes par rapport à 1910, soit environ 10 % de sa population de 1910. Certains cantons miniers et sidérurgiques perdirent plus de 30 % de leur population.

La baisse a surtout porté sur la population étrangère des localités des bassins sidérurgiques de Longwy et de Briey. En comparaison par rapport à la situation de 1911, plus d'un quart des étrangers étaient portés manquants au recensement de 1921 dans l'arrondissement de Briey, tandis que la proportion des Français disparus ou ayant émigré ne dépassait pas les 7 %.

Dans les Vosges, l'arrondissement de Saint-Dié vit sa population globale reculer d'environ 15 % et la population étrangère des deux tiers.

Le département de la Meuse, quant à lui, ne comptait plus, selon les services préfectoraux, que 30 244 habitants en novembre 1918, contre 138 029 en 1914⁽²⁵⁾.

Dans ces conditions, la relance de l'appel à une force de travail extérieure devint une nécessité, même si les contextes commerciaux et ceux inhérents à la phase de reconstruction expliquent que le retour des flux massifs d'étrangers ne s'effectua de manière constante qu'à partir de 1924 jusqu'au début des années trente, soit avant que la crise économique mondiale ne vienne perturber les flux de main-d'œuvre extérieure.

L'Alsace-Moselle attira un quart des flux, tandis que les autres régions de France participèrent à 56 % au réapprovisionnement en hommes des divers chantiers du bassin de Briey.

La présence étrangère dans certains départements comme la Meuse s'explique par les nécessités de la reconstruction des zones ravagées par les combats. Le phénomène de la reconstruction explique l'extrême instabilité de la population étrangère en Meuse. En Moselle, Gérard Walter signalait que les effectifs allemands dans la métallurgie et les mines baissèrent d'un tiers entre 1918 et 1919 : les usines perdirent 38 % de leurs effectifs allemands d'une année sur l'autre, tandis que les mines en perdirent, pendant ce temps, 30 %⁽²⁶⁾. *“Ces départs étaient fortement souhaités par l'administration française pour des raisons politiques”*⁽²⁷⁾, souligne Serge Bonnet.

Cette germanophobie profita aux Italiens, stigmatisés avant 1914. Dans le bassin de Longwy, les Belges conservèrent des contingents importants au sein des usines de Gorcy ou de Mont-Saint-Martin, tandis que le bassin de Villerupt et les usines de Briey préférèrent l'élément venu de la péninsule italienne. En 1924⁽²⁸⁾, 51,4 % des communes de l'arrondissement de Nancy avaient au moins un étranger sur deux qui était d'origine italienne, contre 19,8 % pour les Polonais. Dans l'arrondissement de Briey, cette proportion était de 61 % en faveur des Italiens, de 17,8 % pour les Belges, à peine de 4,3 % pour les Polonais.

Le recours à une nouvelle immigration slave

Dans la partie sud du département, les Alsaciens-Lorrains et les Allemands, très nombreux avant la Première Guerre mondiale, cédèrent la place aux nouveaux venus de Pologne tandis que dans les bassins de Briey et de Longwy, la situation d'avant-guerre perdurait en faveur des Italiens. Ces derniers voyaient les rangs des migrants économiques grossir des *fuorusciti* fuyant le fascisme dans leur pays. D'autres éléments politiques les accompagnaient, avec la venue des Républicains espagnols ou des juifs allemands de la Sarre au cours des années trente⁽²⁹⁾.

Des courants de Polonais, de Russes blancs ou de ressortissants de l'ancien Empire austro-hongrois venus des Balkans s'acheminèrent vers les différents centres industriels de la Lorraine du Nord. Si ces différentes nationalités avaient déjà suscité l'intérêt des dirigeants d'usine quelques années auparavant, elles n'avaient jamais réussi à s'affirmer réellement. Désormais, leur apparition allait être notable et se confirmer au cours des années suivantes. Dans les zones industrielles du fer et du charbon, les Polonais, qui n'étaient encore que 13 % dans les courants de main-d'œuvre recrutés en 1926, se stabilisèrent à 23 % entre 1927 et 1929 et, en 1930, à 26,4 % des flux. Ainsi, dans le bassin du charbon lorrain, les premiers Polonais et ressortissants des anciens empires centraux arrivèrent en 1921.

L'agriculture sollicita également les travailleurs slaves mais, contrairement à l'idée reçue que l'immigration polonaise en Lorraine était principalement agricole dans les départements de la Meuse et des Vosges,

une grande partie des travailleurs polonais introduits dans les départements lorrains fut accaparée par l'industrie au cours des années vingt. De 1921 à 1927, les départs de Pologne s'effectuèrent essentiellement à partir des cinq *voïévodies* de Lwów, Cracovie, Poznań, Kielce et Łódź⁽³⁰⁾.

En Moselle, à la SMK (Société métallurgique de Knutange), les villages autour de Łódź, Kielce et Poznań formaient le gros des réservoirs de main-d'œuvre qui se déversèrent dans l'usine en 1921. Les localités de Łódź (15 % des immigrants polonais), Tomaszow (7 %), Piotrków (6 %) arrivaient en tête des flux venus de Pologne, tandis que la capitale, Varsovie, fournissait 6 % des contingents.

Une grande partie des travailleurs polonais introduits dans les départements lorrains fut accaparée par l'industrie au cours des années vingt.

Apparition de l'encartement des étrangers

Pas plus qu'avant 1914, il n'est possible de déterminer la part réelle de l'immigration spontanée en Lorraine pendant les années de conflit et au cours de l'entre-deux-guerres. Cette forme de courant migratoire continua d'exister tout au long des années vingt et trente, même si elle échappe jusqu'ici à toute tentative d'approche. Le principe de liberté des flux qui régnait avant 1914 disparut au cours des années de guerre. Pendant le conflit, les gouvernements avaient fini par chercher à centraliser et à ordonner les courants de main-d'œuvre qui circulaient plus ou moins librement en Europe.

Dans les années vingt, les relations entre les différentes nations établirent des structures nouvelles pour encadrer les mouvements de biens et de personnes.

Le recours à la population coloniale et aux immigrés venus de certains pays non belligérants devint une nécessité. Plusieurs milliers de Maghrébins, d'Indochinois et même de Chinois furent introduits sur le territoire lorrain, en même temps que des ouvriers portugais et espagnols franchissaient les Pyrénées pour travailler en Lorraine afin de compenser l'absence des jeunes adultes dans l'industrie.

Des carnets d'étrangers entrèrent en vigueur dans les Vosges le 16 avril 1916 après une phase de recensement des individus installés dans le département⁽³¹⁾.

En Lorraine française, dès 1916, des Portugais furent contactés par le biais d'organismes de recrutement placés sous l'égide du gouvernement français ; par la suite, d'autres pays de la Méditerranée comme la Grèce ou l'Espagne entrèrent dans le circuit.

Les courants de main-d'œuvre étrangère introduits par les soins des organismes d'État furent dirigés vers des "dépôts", véritables centres de tri dans lesquels les nouveaux arrivés passaient une visite médicale et voyaient leurs effets désinfectés. Ces dépôts constituaient un filtre qui permettait d'éliminer les ouvriers les moins aptes à travailler et qui préparaient des convois de travailleurs en direction des industries qui recrutaient. Ce dispositif fut poursuivi après l'Armistice. Les Portugais furent "filtrés" par le dépôt de Bayonne dans un premier temps, puis par celui d'Hendaye à partir de juin 1919⁽³²⁾. Leurs homologues d'Espagne passaient par Perpignan, tandis que le dépôt de Marseille avait compétence pour les pays de l'Est méditerranéen.

Dès le début des années vingt, le dépôt de Toul devint le centre de recrutement des ouvriers polonais pour l'Est de la France après l'installation, fin 1919, d'une mission française de la main-d'œuvre à Varsovie et la création, en 1920, d'un Office d'émigration⁽³³⁾.

Outre ces organismes centralisateurs dispersés sur le territoire français, l'institution des papiers d'identité allait devenir la clé du contrôle français sur l'immigration étrangère en France, créant un processus d'*encartement* des étrangers⁽³⁴⁾.

Jusqu'en 1917, le séjour des étrangers sur le territoire français était régi par les dispositions des décrets des 2 octobre 1888 et août 1914 et des lois du 8 août 1893 et 16 juillet 1912.

À partir du 2 avril 1917, fut institué un décret qui créait officiellement la carte d'identité à l'usage des étrangers ; mais, du fait du retour de l'Alsace-Lorraine sous administration française, le classement des populations de Moselle s'effectua avec quatre cartes d'identité différentes⁽³⁵⁾ – de même, pour les populations des colonies et protectorats français, différentes catégorisations avaient été instaurées.

Entre autorités françaises et nations étrangères : la lutte pour le contrôle des immigrés

Cette nouvelle vision des échanges humains entre pays différents aboutit à l'application d'accords officiels et de mesures réglementant l'introduction de la main-d'œuvre venue au cours des années vingt, à partir de réservoirs de main-d'œuvre comme la Belgique, la Tchécoslovaquie ou la Yougoslavie.

Les principaux traités qui concernent les bassins de travail lorrains furent conclus avec la Pologne et l'Italie. Avec les ressortissants de ces deux pays, le problème réel de l'introduction des flux de travailleurs étrangers se situait à deux niveaux. L'initiative privée introduisait des contingents de main-d'œuvre hétéroclites, sous couvert de traités internationaux passés d'État à État. En même temps, sur le territoire des quatre départements de Lorraine, une lutte de pouvoir allait s'engager entre les responsables étrangers, qui entendaient garder une mainmise sur leurs ressortissants, et les autorités françaises, qui cherchaient à éviter toute remise en cause de leur souveraineté.

En Lorraine et tout au long de l'entre-deux-guerres, d'un côté, les autorités françaises et les responsables des groupes industriels cherchaient à maintenir les éléments étrangers sur place, en développant des politiques d'assimilation et de fixation dans les centres industriels et, de leur côté, les autorités des nations étrangères cherchaient à maintenir leur contrôle sur ces flux d'ouvriers qui quittaient la mère patrie mais constituaient quelques-unes des forces vives de leur pays d'origine.

Pour les Français, naturaliser les groupes d'étrangers revenait à les insérer dans la communauté nationale et à les voir se soumettre volontairement à l'autorité française : "*Francisons à outrance*"³⁶). Afin de satisfaire ces besoins, certains n'hésitèrent pas à demander que l'on force les étrangers présents sur le sol français à adopter la nationalité française. "*Il faut une loi pour dire que, désormais, les enfants nés sur notre sol d'une mère française et d'un père étranger n'auront plus à opter, mais seront dès leur naissance des Français ![...] Il faut, sinon des lois, du moins des ordres pour que deviennent plus expéditives les formalités de la naturalisation.*" Et l'auteur de cet article, paru en première page de l'un des plus grands quotidiens lorrains, fulminait contre les "*bureaucrates rétrogrades et effarés*". Ce fut chose faite, en 1927, avec la nouvelle loi du 10 août sur l'acquisition de la nationalité française ; mais la crise des années trente perturba sa mise en application.

L'opposition aux étrangers : licenciements abusifs et rapatriements

Au souci de contrôler et de canaliser, succéda la volonté d'endiguer et de refouler les flux de main-d'œuvre étrangère. L'ensemble des démarches aboutirent à la loi de 1932. Celle-ci fut adoptée après une déclaration d'urgence par le Sénat, le

12 juillet 1932, et par la Chambre le 16 juillet. Cette loi “*protégeant la main-d’œuvre nationale*” reprenait l’essentiel des efforts entrepris auparavant pour contrôler les déplacements de main-d’œuvre mais, par son esprit, marquait un nouveau virage. L’opposition aux étrangers se matérialisa de deux façons : dans les licenciements opérés par les employeurs en dépit des textes, et par le refoulement des étrangers effectué par les autorités avec l’aide des maîtres de forges et malgré les règles établies. On organisa “*des trains spéciaux à marche rapide et à prix réduits au départ de Toul et de Strasbourg*”, mais également “*à partir des centres de rassemblement des rapatriés au dépôt des travailleurs étrangers de Toul*”³⁷⁾.

La participation des ouvriers étrangers aux événements de 1936 provoqua un certain ressentiment de la part des autorités civiles françaises, mais aussi de la part des maîtres de forges lorrains. Chez de Wendel, un dossier complet sur la “*Main-d’œuvre étrangère indésirable*”³⁸⁾ fut établi en 1936 et son contenu éloquent prouve que les barons du fer de la maison d’Hayange profitèrent des agissements et des troubles du Front populaire pour se débarrasser d’éléments syndicaux et d’agitateurs en tous genres.

À partir de 1936, il apparaît que les courants de main-d’œuvre qui entraient dans les zones sidérurgiques étaient composés essentiellement d’éléments français – ce dernier terme cache plusieurs réalités, puisque 37 % des Français étaient en réalité des coloniaux, principalement Nord-Africains.

Dans la Meuse, en ce qui concerne l’arrondissement de Verdun, il n’existait pas de rassemblement important de Nord-Africains, sauf dans des espaces localisés autour de Montmédy où ces travailleurs étaient attirés par les possibilités d’embauche sur les chantiers de fortification. Leur présence avait commencé à être remarquée dès décembre 1936 ; les autorités estimaient qu’au début de l’année 1937, leur nombre était de 400 à 500 individus.

En Moselle et en Meurthe-et-Moselle, c’est également fin 1936 et début 1937 que les Nord-Africains furent signalés par leur présence massive. Les ouvriers algériens, recrutés par les installations sidérurgiques lorraines, arrivaient de Paris, mais 60 % des ouvriers qui se présentaient après 1936 à l’embauche venaient directement d’Algérie³⁹⁾.

Dans la Meuse, “*Les uns [venaient] d’autres régions de la France comme Paris et la région parisienne, Saint-Étienne et le Gard d’où ils ont été refoulés [...], les autres [venaient] d’Algérie [...]*”⁴⁰⁾

D’autre part, les flux internationaux de main-d’œuvre n’étaient pas exclus et réussirent à se maintenir dans les entreprises. Les communautés étrangères s’effritèrent, les Italiens seuls gardant une certaine représentation. Tout se passa comme si, au milieu de la décrue, seuls émergeaient les éléments dont la présence était la plus solidement ancrée dans l’usine.

Dans le nord de la Meurthe-et-Moselle, les frontaliers belges accompagnèrent le maintien des Italiens ; en Moselle, ce furent les frontaliers luxembourgeois et allemands. Du côté de Briey, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, qui furent pourtant les premiers viviers dans lesquels avaient puisé les usines du bassin, disparurent pratiquement.

À côté de cette disparition progressive de certains courants anciens, les flux de main-d'œuvre introduits dans les usines à une date plus récente se diluèrent également.

Autant les vieux courants venus des pays limitrophes de la Lorraine avaient mis quelques décennies avant de se dissoudre, autant les flux partis d'Europe centrale ou des pays de l'Est se délayèrent en quelques années, voire en quelques mois.

Les Russes, les Yougoslaves ou les Tchécoslovaques, qui, en réalité, ne furent jamais très nombreux, restèrent absents, mis à part quelques éléments isolés, au cours des années de crise.

Les Polonais, dont l'introduction massive n'avait débuté réellement qu'à partir de la seconde moitié des années vingt, ne représentèrent que 10 à 20 % des ouvriers en poste à Jœuf au cours de la décennie suivante.

La courte reprise du Front populaire n'exclut pas que les autorités lorraines aient cherché à faire la différence, dans les différentes communautés étrangères, entre les individus susceptibles de se stabiliser et ceux qui cherchaient un prétexte pour pénétrer en France sans avoir l'intention de se fixer ni d'être productifs. Le nouveau débat qui apparut après 1936 à propos des courants de main-d'œuvre étrangère porta sur la construction d'une politique d'immigration rationnelle et coordonnée : mais la guerre empêcha cette initiative de se concrétiser avant 1945⁽⁴¹⁾.

De la Libération aux signes avant-coureurs de la crise

Contre le déficit de main-d'œuvre : création de l'Oni puis de l'Ofpra

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les besoins en population étrangère pour combler le déficit en main-d'œuvre de l'économie française font partie des préoccupations des autorités françaises, désireuses de faire venir les étrangers par centaines de milliers. L'ordonnance de 1945 confia à cette fin à un organisme public, l'Oni (Office national d'immigration), rebaptisé en 1988 "Omi" (Office des migrations internationales), le monopole de l'introduction en France de la

main-d'œuvre étrangère : le but était de donner aux pouvoirs publics les moyens de mener une véritable politique d'immigration et d'éviter le retour aux pratiques de l'entre-deux-guerres où les patrons, regroupés dans la SGI (Société générale d'immigration), s'étaient progressivement substitués à l'État dans ce domaine. De plus, en 1952, la France signait la convention de Genève de 1951, fondant le

De plus en plus, pour les nouvelles générations d'Italiens nés en Lorraine, la sidérurgie tend à ne plus être le principal pôle d'activité.

droit d'asile, et créait l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Si les réfugiés sont déjà présents avant 1945, la création d'organismes *ad hoc* permet d'établir en ce qui les concerne des approches quantitatives jusque-là malaisées.

En 1948, en Meurthe-et-Moselle, les réfugiés représentent 1,56 % des étrangers du département et en 1968 environ 2 % ; les

chiffres se réduisent en 1975 en passant à 0,98 % de la population étrangère avant de remonter au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Comme en Moselle, en fonction du contexte international, l'origine des réfugiés va se modifier. Si, juste après la Libération et jusque dans les années soixante, ce sont les pays du bloc soviétique qui affluent, à partir du début des années soixante-dix apparaissent des réfugiés originaires de nouvelles parties du globe, jusque-là peu ou pas représentées, comme le Sud-Est asiatique et, à la fin des années soixante-dix, des pays d'Amérique du Sud comme le Chili⁽⁴²⁾.

Pour la Meurthe-et-Moselle, au cours de l'année 1988, les demandes d'asile enregistrées par la préfecture de Nancy ont légèrement augmenté – de 9,3 % – par rapport à 1987 : les principaux demandeurs d'asile sont les ressortissants turcs – 45 % – et les Zaïrois – 22 % –, Angolais – 7 % –, Polonais – 5,7% –, Roumains et Chiliens.

En Moselle, au 31 décembre 1987, 58 % des étrangers ayant obtenu le statut de réfugié étaient des ressortissants du Sud-Est asiatique. Pour cette seule année 1987, les deux tiers des familles réfugiées résidaient à Metz, un dixième à Saint-Avold et le reste dans des localités autour de Yutz et de Woippy. Les Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens furent hébergés dans les foyers de Rosselange et Fameck en attendant l'obtention de leurs papiers de réfugiés. Dans ce département, les demandeurs d'asile ont été assez nombreux. Sur 183 étrangers, 143 étaient des Turcs, 5 des Roumains et une trentaine venait du Zaïre et d'Angola.

Pour l'immigration de travail, l'aide du plan Marshall permet à la France de redémarrer timidement dès 1950 et 1951 ; le lancement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en avril 1951 jette les bases du futur marché commun, dans lequel la Lorraine va s'insérer. L'introduction d'une main-d'œuvre

étrangère extra-européenne ne s'effectuera que lentement, malgré la présence de coloniaux dès avant la Deuxième Guerre mondiale.

En Lorraine, dès novembre 1946, le plan Monnet permet une modernisation de l'équipement industriel. La création d'organismes comme la Société lorraine de laminage continu (Sollac) et la mise en place de la Ceca – Communauté européenne du charbon et de l'acier – par Robert Schuman font entrer définitivement la région dans l'ère de la mondialisation.

Différents plans quinquennaux – notamment le III^e Plan de 1958 à 1961 et le IV^e Plan de 1962 à 1965 – servent de stimulateurs, en donnant la priorité aux investissements productifs en Lorraine sidérurgique. Au cours de ces années fastes, la Lorraine fournit plus de 90 % de la production totale française de minerai et 67 % de celle de la Ceca.

Progression et insertion de la communauté italienne

À la Libération, la présence de prisonniers de diverses nationalités rescapés des camps de travaux forcés – Ukrainiens, Belges, Polonais – et de déportés russes⁽⁴³⁾ explique l'importance en Moselle de la présence des Polonais et des Ukrainiens⁽⁴⁴⁾. Outre les Polonais et les nationalités que l'on rencontrait avant la guerre, comme les frontaliers luxembourgeois et allemands, les Italiens restent la nationalité la plus représentée. L'ensemble de ces populations européennes profitent d'une légitimation sociale au détriment des populations issues des anciennes colonies d'Afrique francophone et d'Afrique du Nord.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 1958, du traité de Rome, qui instaure le principe de libre circulation des personnes, contribuera à une présence accentuée des Italiens qui, en Moselle, forment environ les deux tiers des étrangers présents. En Lorraine, après 1945, la progression de la communauté italienne suit une évolution spécifique. Sur plus de 150 000 étrangers recensés en 1946 dans cette région, plus de 40 % sont des Italiens. Quelques années plus tard, en 1954, cette nationalité représente 48 % de la population étrangère avant de se stabiliser autour de 50 % en 1962 puis de décroître ensuite.

Les réservoirs de main-d'œuvre italienne vont poursuivre leur glissement vers le sud de la péninsule et s'estomperont au profit d'autres viviers, situés non seulement en Europe de l'Est ou au Maghreb comme dans l'entre-deux-guerres, mais également dans la péninsule ibérique. En 1950, on ne trouvait qu'un seul Espagnol pour vingt ouvriers italiens dans les usines comme à Mont-Saint-Martin ; en 1964, les Ibères seront quantitativement à égalité avec leurs collègues italiens.

Cette diminution des Italiens dans le secteur industriel va de pair avec un accès au commerce et à la direction d'entreprise déjà enregistré avant 1945.

D'une manière générale, en Meurthe-et-Moselle, 3,5 % des patrons de l'industrie et du commerce recensés en 1954 sont des Italiens, contre 1,6 % de Polonais. En Meuse, ils sont 5,7 % contre moins de 1 % pour leurs collègues polonais. À cette date, en Meurthe-et-Moselle, sur 10 cadres moyens d'origine étrangère, les Italiens forment le noyau principal avec 44 % des effectifs, loin devant les Allemands – 10 % – ou d'autres Méditerranéens comme les Espagnols – 4 %.

Le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes a fortement diminué par rapport à la situation d'avant-guerre. Dans le bassin de Briey, au recensement de 1911, on avait dix fois plus d'Italiens que d'Italiennes. En 1946, en Lorraine, on trouve 1,3 Italien pour une Italienne. Cette proportion est beaucoup plus faible que chez les Portugais – 2,3 – ou les Espagnols – 2,8 –, et surtout les Maghrébins – 46 hommes pour une femme.

Au milieu des années soixante, ces proportions restent stables, voire baissent encore chez les Italiens, alors que chez les autres communautés méditerranéennes on constate un accroissement de la masculinité.

Au cœur de l'univers usinier on enregistre également une évolution intéressante à ce propos. En 1949, on trouve déjà 3 % de femmes dans les divers services annexes de forges comme celles de Joeuf. Parmi elles, une sur cinq est italienne. Au début des années soixante, 15 % des ouvriers de l'usine de Joeuf sont des femmes, et parmi elles la proportion d'Italiennes reste stable.

Chez les Italiens apparaît une volonté de s'établir en France de façon durable. En Meurthe-et-Moselle, en 1954, sur 17 369 individus nés à l'étranger et ayant acquis la nationalité française, la moitié sont des Italiens – à 45% –, alors que les Polonais ne représentent que 18 % et les Espagnols moins de 1 %. En 1962, la part des Cisalpins augmente en passant à 52 % des étrangers nouvellement admis dans la nationalité française.

De plus en plus, pour les nouvelles générations d'Italiens nés en Lorraine, la sidérurgie tend à ne plus être le principal pôle d'activité. Chez les enfants nés en Lorraine et ayant gardé leur nationalité d'origine, cette branche d'activité ne regroupe environ que 40 % des effectifs. Comme avant guerre, la répartition des Italiens sur le sol lorrain reste inégale. En Meuse, à la Libération, les Italiens ne représentaient que 25 % des étrangers et 40 % en Moselle. En 1962, ils sont passés respectivement à 40 % et 52 % de la population étrangère. La part des Italiens reste stable en Meurthe-et-Moselle, oscillant de 1946 à 1962 entre 48 et 50 %. Seul le département des Vosges connaît une baisse rapide des effectifs, passant de 54 % des étrangers en 1954 à environ un tiers en 1962.

De nouveaux immigrants

La construction des bases de l'Otan attire des techniciens de nationalités jusque-là peu présentes sur le sol lorrain. Les Canadiens utilisaient les bases aériennes de Marville et de Grostenquin dans le cadre de l'affectation de la 1st Canadian Air Division, dont le siège était le château de Mercy, près de Metz. Les bases aériennes de Chambley, Chaumont et Étain étaient des terrains de desserrement de l'Usaf (United States Air Force), qui furent utilisés notamment pendant la crise de Berlin de 1961 pour accueillir des escadrons venus d'outre-Atlantique.

En Lorraine, l'implantation des travailleurs nord-africains principalement des célibataires et rarement accompagnés par leurs familles se fit essentiellement dans le Pays-Haut dès 1949 dans les circonscriptions industrielles de Villerupt, Longwy, Briey et Auboué. En 1955, la présence nord-africaine de cet espace concentrait 75 % de la population de "Français musulmans" de tout le département de la Meurthe-et-Moselle. Après le décret sur les allocations familiales de 1955, une ventilation des Algériens se fera de manière plus importante qu'auparavant dans les zones agricoles de Lorraine, même si l'essentiel travaille alors dans le BTP et la grande industrie.

"Trente Glorieuses" ? Sidérurgie et textile sinistrés

Pourtant les années soixante, malgré l'apparence de prospérité régnant en Lorraine, recélaient déjà les germes de la crise qui allait éclater la décennie suivante.

À partir du milieu des années soixante-dix, les activités économiques historiques de cette région, jusqu'alors grandes pourvoyeuses d'emploi pour les habitants de Lorraine comme pour les étrangers, ont été touchées de plein fouet par la crise affectant l'activité dans le textile, la sidérurgie et dans les houillères.

Jusqu'aux années quatre-vingt-dix, plus de 60 000 postes de travail furent supprimés en Lorraine dans l'ensemble des branches historiques, soit 105 000 emplois. La chute de l'emploi de la sidérurgie, l'un des symboles des activités lorraines, est resté emblématique du déclin de l'emploi industriel de Lorraine. L'hémorragie d'emplois s'est maintenue jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, date à laquelle les procédures de restructuration furent nombreuses dans la plupart des grands secteurs industriels.

Fermeture des mines : 50 000 emplois disparaissent

Après la première baisse d'effectifs dans les mines de fer au cours des années soixante, la crise des années soixante-dix continua d'accentuer la chute des emplois dans les mines : ils passèrent de 22 000 en 1962 à 8 000 en 1975 et à 1 000 en 1990, jusqu'à la fermeture complète des sites en 1997.

La crise de la sidérurgie au cours des années quatre-vingt et les difficultés à trouver des débouchés ont contribué à la dislocation du dispositif minier ferrifère. Les usines de transformation sises sur le territoire mosellan et de Meurthe-et-Moselle ont introduit des tonnages de matière première, moins coûteuse et de meilleure qualité, à partir de sites situés dans les pays scandinaves et en Mauritanie.

Les pays voisins de la Lorraine qui, traditionnellement, achetaient le minerai ont cessé leurs achats et, au cours des années quatre-vingt-dix, diverses mines ferment, comme à Mairy-Mainville et à Orne-Roncourt-Moyeuve.

En 1997, la fermeture définitive de la mine d'Audun-le-Tiche sonne le glas du minerai lorrain. Les mines de fer employaient 22 000 salariés en 1962, principalement dans les zones d'emploi de Briey et de Thionville. La mine Arbed-les-Terres-Rouges, à Audun-le-Tiche, en Moselle, la plus importante en effectifs en 1962, a été la dernière à fermer, en 1997.

Dans la Meuse, le secteur de la fonderie et du travail des métaux a perdu plus de 2 000 salariés. À Bar-le-Duc notamment, près de 500 emplois ont disparu à la

suite de la fermeture en 1971 de la Générale d'hydraulique et de mécanique.

Par ailleurs, en Meuse du Nord, les deux établissements de la Société des mines de fer du Nord-Est à Boulogny, qui employaient plus de 700 salariés en 1967, cessèrent leur activité dans les années quatre-vingt.

**En Moselle,
les ressortissants d'origine
européenne représentent
toujours la population étrangère
la plus nombreuse au cours
des années quatre-vingt.**

En Moselle, c'est la région de Thionville qui a été la plus affectée par la crise dans la filière sidérurgique. Au début des années soixante-dix, la fermeture des établissements de Sacilor et Sidelor à Hayange et Rombas faisait perdre 12 000 emplois.

Puis, en 1980, la suppression de deux établissements de Sollac provoqua à son tour la disparition de plus de 10 000 emplois. Au total, ce sont près de 50 000 emplois qui disparaissent entre le début des années soixante et la fin des années quatre-vingt-dix. Alors que l'industrie du textile et de l'habillement employait encore 56 000 personnes en 1962, le recensement de 1999 montre que les effectifs sont retombés autour de 9 500.

L'ensemble de ces évolutions explique combien la place de la population étrangère, liée aux activités salariées de la région Lorraine, a évolué au fil du temps. Entre les débuts de l'industrialisation massive à la fin du XIX^e siècle et les années soixante-dix, plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été créés, puis ont disparu.

Diminution de la population étrangère dans les dernières décennies

Dès les années quatre-vingt, la région Lorraine était placée en cinquième position en pourcentage de la population étrangère par rapport à la population totale de la région, juste après les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur et Corse, avec 179 404 étrangers répartis sur les quatre départements. Le total des étrangers de Lorraine représentait alors 7,7 % de la population régionale.

En Moselle, les chiffres sont supérieurs à la moyenne régionale avec 9,6 % de la population contre 7,2 % en Meurthe-et-Moselle, 5,8 % dans les Vosges et 3,4 % en Meuse. Au milieu des années quatre-vingt, plus de 97 000 étrangers ont été recensés dans le département de la Moselle, répartis entre 108 nationalités différentes, avec une prédominance d'une dizaine de nationalités regroupant 95 % du total des étrangers.

En Moselle, les ressortissants d'origine européenne représentent toujours la population étrangère la plus nombreuse au cours des années quatre-vingt, malgré une diminution constante depuis la crise des années soixante-dix.

L'évolution entre les années soixante-dix et quatre-vingt montre une augmentation sensible du nombre de ressortissants marocains et turcs. Cette progression s'explique par l'arrivée des épouses et des enfants venus rejoindre leurs conjoints et parents déjà établis en France par le biais du regroupement familial.

En ce qui concerne les nationalités étrangères européennes déjà présentes depuis plusieurs décennies sur le territoire mosellan, les Italiens ont reculé entre 1963 et 1987 de 57 %, les Polonais de 78 % et les Espagnols de 61 %.

Beaucoup d'étrangers présents dans la région Lorraine ont décidé de quitter la région pour tenter leur chance dans d'autres départements français ou dans d'autres pays, ou encore sont retournés dans leur pays d'origine. Les décès des étrangers installés depuis plusieurs années et l'acquisition de la nationalité française ont également été un facteur de réduction de la présence étrangère dans les statistiques. 7 000 étrangers ont ainsi été naturalisés au cours des années quatre-vingt.

Au dernier recensement de 1999, les Européens ne représentaient qu'un tiers de la présence étrangère sur le territoire français. Alors qu'en Lorraine, les chiffres de ce continent étaient plus importants : plus de la moitié des migrants encore présents en Lorraine en 1999 étaient des étrangers venus d'un des pays de l'Europe en dehors de la Turquie. Seul un tiers des étrangers de Lorraine était originaire d'un pays africain – contre 43 % pour la France ; et 10% venaient d'Asie – contre 19 % en France.

De plus, si le Portugal, l'Algérie et l'Italie sont les pays les plus représentés en France, en Lorraine, le classement place l'Italie en tête – avec 21 % de la population étrangère contre 7 % en France –, suivie des Algériens qui forment 18 % de la population étrangère de Lorraine contre 15 % en France. Les Turcs et les Portugais arrivent

ensuite à égalité avec environ 10 % de la population étrangère de Lorraine en 1999. Au début des années deux mille, on enregistre une modification avec une progression des Portugais dans les Vosges et des Turcs dans la Meuse, mais également des Allemands qui obtiennent des chiffres significatifs en Moselle.

Entre histoire et mémoire, un malentendu

Si l'apport des premières vagues d'immigration européenne à la construction régionale semble aujourd'hui faire l'unanimité, d'autres nouveaux venus – nouveaux et anciens à la fois, si on se réfère à l'expérience migratoire des Algériens qui traverse le XX^e siècle – restent au seuil d'un droit de cité dans l'histoire locale.

La confrontation des sources et témoignages oriente la controverse entre chercheurs, mais ce conflit ne saurait se limiter à la science, car il ressurgit dans les luttes pour la reconnaissance publique de différentes traditions mémorielles.

C'est en ce sens que l'immigration pose la question essentielle des malentendus entre histoire et mémoire. Le lien entre mémoire collective et mémoire nationale est remis en cause par des débordements dans l'espace public, qui font que des récits qui relevaient de mémoires clandestines trouvent place sur la scène médiatique et culturelle, soulignant ainsi le décalage avec les discours officiels relatifs à une mémoire publique patentée.

Quand bien même cherche-t-elle encore ses formes et son sens, avec des porte-parole souvent inexpérimentés, l'émergence d'une mémoire plurielle de l'immigration souligne la nécessité d'une révision critique du grand récit national. Il s'agit de penser aussi l'histoire du point de vue de sa réception ou de sa réappropriation par une mémoire qu'elle avait jusque-là blessée ou oubliée, pour en élargir ses sources et dépasser l'idée d'une immigration de "peuples sans histoire" – pour reprendre une expression hégélienne : puisque cette immigration, en effet, a été considérée comme "coincée" dans une mémoire d'affects et d'images.

C'est dans ce contexte que le témoignage de l'expérience vécue des immigrés s'impose comme retour de la mémoire et remise en cause des anciennes hiérarchies dans l'écriture du passé. ■

Notes

1. Bonnet, Serge, "Sociologie politique et religieuse de la Lorraine", *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, n° 181, Paris, 1972.
2. Gérard, Claude, *Histoire de la Lorraine. La Lorraine contemporaine de 1870 à 1970*, éd. Mars et Mercure, Wettolsheim.
3. Gatti, Alain, *Chausser les hommes qui vont pieds nus : Bata-Hellocourt, 1931-2001, Enquête sur la mémoire industrielle et sociale*, éd. Serpenoise, 2004.
4. Galloro, Piero-D., "La mobilité comme facteur de stabilité", in *Par monts et par vaux, Migrations et Voyages*, Poussou, J.-P. (dir), Montbrison, 2001, 529 p., p. 143-163.
5. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), 4 M 139 à 142.
6. En Moselle, avant 1896, la nationalité luxembourgeoise arrivait numériquement en première position. Elle dominait largement avant 1896 dans les *Kreise* de Metz (ville et campagne) et de Thionville. Les recensements allemands jusqu'en 1900 notèrent une moyenne de 35 % de Luxembourgeois parmi les étrangers du *Kreis* de Metz-campagne, et même de 70 % dans celui de Thionville, alors qu'au même moment, les chiffres de l'arrondissement de Briey ne dépassaient pas les 15 % de Luxembourgeois parmi les étrangers.
7. Archives départementales de Moselle (ADMoselle), 3 AL 235.
8. ADMM, 4 M 139 à 142.
9. Del Fabro cite (p. 375), dans *L'Immigration italienne dans le Reich impérial allemand (1870-1914)*, de Milza, Pierre (dir.), Bechelloni, Antonio, Del Fabro, René, Dreyfus, Michel, un ouvrage de G. Cosattini dans lequel il apparaît que certains ouvriers qualifiés italiens venus du Frioul ont été "produits" exprès pour l'émigration dans le secteur du terrassement et de la maçonnerie. Del Fabro parle également d'une demande accrue, à la suite de l'essor du bâtiment en Allemagne, des *terrazzai* vénètes.
10. Walter, Gérard, "Les œuvres sociales de la Maison de Wendel", 1940, copie dactylographiée, espace archives Usinor (EAUS), p. 18.
11. ADMM, 4 M 213, rapport du commissaire de police de la gare d'Audun-le-Roman, 21 mai 1889.
12. ADMM, 10 M 36, octobre 1894.
13. ADMM, série 4 M 213, rapport du commissaire de police d'Igney-Avrécourt du 14 juin 1889.
14. Archives départementales de la Meuse (ADMeuse), série 4 M 415, commissaire de police d'Épinal au préfet. 6 juillet 1881.
15. ADMM, 9 M 22.
16. Maltone, Carmela, "L'introduction de la main-d'œuvre italienne entre les deux guerres", in Actes du colloque "L'immigration italienne en France dans les années vingt" organisé par le CEDEI (Centre d'études et de documentation de l'émigration italienne), 15 et 16 octobre 1987, Paris, p. 103-118.
17. Köll, Louis, *Auboué en Lorraine du fer*, éditions Karthala, 1981, p. 87.
18. Hottenger, George, *Le Pays de Briey, hier et aujourd'hui*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1912, 248 p., p. 128.
19. Köll, Louis, *op. cit.*, p. 86.
20. EAUS, archives de la SMS, versement 59/122.
21. Mondonico-Torri, Cécile, "Aux origines du Code de la nationalité en France", *Le Mouvement social*, n° 171, avril-juin 1995, p. 31-46.
22. Cours de droit civil de l'institut d'études politiques de Strasbourg. Ce principe du *jus soli* est consacré surtout dans les articles 8 et 9 de la nouvelle loi, en particulier l'innovation contenue dans le paragraphe 4 de l'article 8 qui fait de tout étranger né en France un Français, pour peu qu'il soit encore domicilié dans ce pays au moment de sa majorité.
23. Documents parlementaires de la Chambre des députés, rapport de M. Dubost, Antonin, 8 novembre 1887, p. 1972, *sq.*
24. Commissariat général de la République, Direction du travail, office de statistique d'Alsace et de Lorraine, comptes rendus statistiques, "La population d'Alsace et de Lorraine en 1921, résultats généraux du recensement du 6 mars 1921", Strasbourg, 1921, fascicule n° 8, 60 p., p. 2.

- 25.** *La Reconstitution du département de la Meuse. La ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration*, Bar-le-Duc, imprimerie Comte-Jacquet, 1928 ; en 1925, R. Poincaré parle au Conseil général de 66 315 habitants contre 179 537 en 1914. Ils étaient 2 100 876 au 1^{er} mars 1923 d'après les services préfectoraux.
- 26.** Walter, Gérard, *L'Évolution du problème de la main-d'œuvre dans la métallurgie de Lorraine désannexée*, Mâcon, 1935, p. 202-203.
- 27.** Bonnet, Serge, Kagan, Étienne, Maigret, Michel, *L'Homme du fer*, Nancy, PUN, Metz, éd. Serpenoise, 1975-1985, volume I (1889-1930), 298 p., p. 217.
- 28.** ADMM, 10 M 34.
- 29.** AD Moselle, 6 M 32.
- 30.** Ponty, Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, publications de la Sorbonne, 1988, 474 p., p. 81.
- 31.** AD Vosges, série 4 M 401, 14 avril 1916.
- 32.** EAUS, versement 37, boîte 446, dossiers sur la main-d'œuvre portugaise dans le bassin de Nancy, 1^{er} juin 1919.
- 33.** Ponty, Janine, *op. cit.*, p. 57.
- 34.** Piazza, Pierre, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Odile Jacob, 2004, 462 p. ; Tchen, Vincent, *De l'encartement au contrôle des personnes, contribution à la classification des contrôles d'identité*, Presses universitaires de Sciences-po, 2005.
- 35.** Dans la première, figuraient les cartes de catégorie A. Seuls les Alsaciens-Lorrains autochtones et leurs descendants – qui seraient restés français si le traité de Francfort (1871) ne les avait pas privés de cette nationalité – y figuraient. Les cartes de catégorie B furent attribuées aux personnes dont l'un des parents était d'origine étrangère – essentiellement des couples d'Allemands et Alsaciens (ou Mosellans). Les cartes de catégorie C étaient possédées par les enfants dont les parents étaient natifs d'un pays allié ou neutre ; enfin, les cartes de catégorie D regroupaient les étrangers d'origine allemande (*Altdeutsche*), autrichienne ou hongroise et leurs descendants, même si ceux-ci étaient nés en Alsace ou Moselle. Cette différenciation permettait d'incorporer ou non des éléments jugés acceptables et de leur accoler des attributs de gouvernabilité.
- 36.** *L'Est républicain*, article de Naudeau, Ludovic, intitulé "Francisons à outrance", 13 novembre 1924, n° 13 494.
- 37.** ADM, 310 M 55, circulaire préfectorale du 9 mars 1932.
- 38.** EAU, Forges de Jœuf, versement 10, carton 88.
- 39.** ADMoselle, 310 M 55, Office départemental de placement de Metz, 29 août 1939.
- 40.** ADMeuse, série 430 M 3.
- 41.** Schor, Ralph, "Les conditions de vie des immigrés nord-africains dans la Meurthe-et-Moselle entre les deux guerres" in *Cahiers de la Méditerranée*, 1977, n° 14, p. 41-51.
- 42.** Galloro, Piero-D., Morales La Mura, Raúl, "L'immigration chilienne en Lorraine (1973-2004)", *Studi Emigrazione*, n° 154, *International journal of migration studies*, Centro studi emigrazione, Roma, giugno 2004, 512 p., p. 399-414.
- 43.** Brenneur, Pascal, "Les nécropoles soviétiques en Lorraine", *Le Pays Lorrain*, 1989 ; Brenneur, Pascal, "Les prisonniers russes dans les mines de fer lorraines (1941-1944)", *Les Cahiers lorrains*, 1989, p. 39-57 ; Henigfeld, Gérard, "Les camps de Boulay et du Ban-Saint-Jean", *Les Cahiers des Pays de la Nied*, n° 18, décembre 1992, p. 30-42 ; Bajetti, Paul, "Les camps de la faim : Ban-Saint-Jean et Boulay", *Les Cahiers des Pays de la Nied*, n° 29, juin 1998, p. 27-52 ; Becker, Gabriel, "Le camp du Ban-Saint-Jean", chez l'auteur à Ottonville.
- 44.** AD Moselle, séries 1 W 634, 1 W 655 et 1 W 6595.
- 45.** Sources Insee, résultats des recensements d'étrangers effectués en décembre 1944 en Moselle et recensements de la population en 1946, 1954 et 1962.